



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 14 juin 2022 à 13 h 10, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 25, rue L'Annonciation Sud, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 13 h 10. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et acceptent d'apporter la modification suivante à l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- D'ajouter le point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

5.2 Contribution de la Ville au projet de parc-école dans le secteur Sainte-Véronique

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.4 Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun sujet n'est présenté
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun sujet n'est présenté
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun sujet n'est présenté
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Approbation du Règlement numéro 54 adopté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
 - 5.2 Contribution de la Ville au projet de parc-école dans le secteur Sainte-Véronique
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun sujet n'est présenté
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun sujet n'est présenté
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun sujet n'est présenté
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Mise à niveau du Centre de plein air Les six Cantons
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun sujet n'est présenté
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, puisque tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

190/14-06-2022

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 54 ADOPTÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 468.37 de la *Loi des cités et villes* et des articles 598 et 607 du *Code municipal du Québec*, une régie peut, par règlement approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par les municipalités sur le territoire desquelles elle a compétence, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence, par billets, obligations ou autres titres;

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement numéro 54 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), décrétant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000 \$) pour l'achat d'une excavatrice (pelle mécanique) neuve, année 2022, et ce, tel qu'adopté par la RIDR lors de sa séance extraordinaire du 25 avril 2022 par la résolution R.4049.22.04.25.

ADOPTÉE

191/14-06-2022

5.2 CONTRIBUTION DE LA VILLE AU PROJET DE PARC-ÉCOLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un parc-école, à l'école du Christ-Roi, dans le secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que ledit parc-école sera accessible à la population en dehors des heures normales de classe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

De verser un don au montant de 15 000 \$ à l'école du Christ-Roi pour l'aménagement du parc-école.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Que le Service des travaux publics soit également autorisé à effectuer le transport de matériel ainsi qu'apporter de l'aide technique sporadique.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'attestation de remise de don.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

192/14-06-2022

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. MISE À NIVEAU DU CENTRE DE PLEIN AIR LES SIX CANTONS

CONSIDÉRANT que le Centre de plein air Les six Cantons appartient à la Ville de Rivière- Rouge;

CONSIDÉRANT le contrat de service de délégation de gestion du Centre de plein air Les six Cantons signé entre la Ville et Plein Air Haute-Rouge (PAHR) le 1^{er} février 2022;

CONSIDÉRANT que ledit contrat a une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ledit contrat prévoit le versement d'une aide financière annuelle en contrepartie de la gestion, l'administration et l'opération du site;

CONSIDÉRANT la désuétude de plusieurs installations du Centre de plein air Les six Cantons et des réparations importantes à y être apportées pour maintenir l'attractivité du site;

CONSIDÉRANT la liste des travaux nécessaires pour la mise à niveau du Centre préparée par Plein Air Haute-Rouge (PAHR), lesquels doivent être réalisés d'ici le printemps 2023;

CONSIDÉRANT les coûts estimés de cent seize mille trois cent dollars (116 300 \$) pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT que l'ampleur de tels travaux ne sauraient être assimilée à de simples travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT que Plein Air Haute-Rouge (PAHR) a fait des demandes d'aide financière auprès de diverses instances, lesquelles acceptent de lui en accorder conditionnellement à un apport financier significatif de la Ville;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et récréotouristiques positives qu'apporte le Centre de plein air Les six Cantons pour la Ville et ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Rivière-Rouge mandate Plein Air Haute-Rouge (PAHR) pour la gestion de la mise à niveau du Centre de plein air Les six Cantons conformément à la liste des travaux préparée par l'organisme.

Qu'un montant maximal de cinquante mille dollars (50 000 \$) soit versé à Plein Air Haute-Rouge (PAHR), sur réception des factures et pièces justificatives, pour les frais reliés aux travaux.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de quatre (4) ans.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2022

Que la conseillère en relations publiques et développement économique soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

10. DIVERS

Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 13 h 16.

Denis Lacasse
Maire

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire